

La genèse de la Représentation permanente de la France auprès du Programme des Nations unies pour l'Environnement

LÉONIE ROBERTY

Résumé :

La conférence de Stockholm organisée sous l'égide des Nations Unies, qui se déroula en juin 1972, permit la création du Programme des Nations unies pour l'Environnement. La genèse de ce Programme, exclusivement consacré aux questions environnementales, est l'occasion d'analyser les modalités d'établissement d'une Représentation permanente française auprès d'une agence onusienne.

Mots-clés : Diplomatie environnementale – PNUE – Nairobi – Nations unies – Diplomatie multilatérale.

Abstract:

The Genesis of the French Permanent Representation to the United Nations Environment Program

The Stockholm conference takes place on June 1972. Organized by the United Nations, it was about to enable the creation of the United Nations Environment Program. The genesis of this program, exclusively devoted to environmental issues, offers opportunity to analyze the methods of establishing a French Permanent Representation to an UN agency.

Keywords: *Environmental diplomacy – UNEP – Nairobi – United Nations – Multilateral Diplomacy.*

La fin des années 1960 marque un tournant considérable dans la perception des questions environnementales¹. En effet, pour la première

¹ Le présent article est issu du mémoire réalisé dans le cadre du Master 2 en histoire des relations internationales, sous la direction de Laurence Badel, intitulé « Diplomatie et environnement : approches et pratiques françaises

fois, comme le souligne le juriste Alexandre-Charles Kiss, un sujet mettant en cause l'avenir de l'humanité a été débattu par l'opinion publique mondiale. Après l'idée de paix, qui a dominé les relations internationales pendant les années d'après-guerre, on observe une prise de conscience mondiale autour de la question de l'environnement humain². Elle devient un élément structurant de la communauté internationale. Le premier Sommet de la Terre, qui se déroula en Suède, à Stockholm, du 5 au 16 juin 1972, conduit à la création du Programme des Nations unies pour l'Environnement (PNUE), qui en marque l'inscription dans le système international. Aussi appelé conférence de Stockholm, ce sommet amorce sans aucun doute une phase nouvelle dans l'histoire des relations internationales comme dans l'histoire environnementale. Cette conférence organisée sous l'égide du Conseil économique et social (Ecosoc) des Nations unies³ rassembla près de 6 000 personnes, issues des cinq continents autour du thème de l'environnement humain et de sa protection, dont les délégations de 113 États et les observateurs d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. Le PNUE fut lancé quelques mois après par la résolution 2297 (XXVII) de l'Assemblée générale des Nations unies. Ses bureaux furent situés provisoirement au sein de l'agence des Nations unies à Genève, avant d'être définitivement installés à Nairobi, au Kenya. La conférence de Stockholm entendait donner à ce Programme un rôle de catalyseur, stimulant l'action d'autres organisations, que celles-ci soient à l'intérieur de la famille des Nations unies, comme l'Unesco, ou en dehors. Il devait aussi favoriser l'application

autour de la genèse du Programme des Nations unies pour l'Environnement (1970-1977) », soutenu en juin 2016 à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

- ² Alexandre-Charles Kiss et Jean-Didier Sicault, « La Conférence des Nations unies sur l'environnement (Stockholm, 5/16 juin 1972) », *Annuaire français de droit international*, volume 18, 1972.
- ³ C'est la résolution 2398 (XXIII) du 3 décembre 1968 de l'Assemblée générale des Nations unies qui détermine la tenue de cette conférence. Cette résolution est le résultat d'une recommandation du Conseil économique et social dont la Suède est à l'origine.

par les États de programmes nationaux pour protéger au mieux l'environnement. Enfin, ce Programme se voulait un centre ressource, rassemblant les informations sur l'environnement. De ce fait, le PNUE fut constitué d'une communauté hétéroclite, composée à la fois d'experts scientifiques et d'un personnel administratif, mais aussi d'hommes politiques et des différents acteurs composant les délégations.

Cet article veut donc apporter de premiers éléments de réflexion pour l'histoire administrative et institutionnelle française du début des années 1970 ainsi que pour l'histoire du multilatéralisme *via* le prisme environnemental. Les sources mobilisées sont principalement issues des archives du ministère des Affaires étrangères, fonds de la série environnement de la Direction des Affaires Économiques et Financières (DAEF) et de la direction « Nations unies et Organisations internationales » aux archives du ministère des Affaires étrangères à La Courneuve ; fonds de la Représentation permanente de la France auprès des Nations unies à Nairobi et de l'Ambassade de France à Nairobi à Nantes. L'article examine la position française autour de la création du PNUE ainsi que les modalités de la prise en charge du dossier environnemental par le ministère des Affaires étrangères. L'objet de cet article est donc de montrer comment l'étude de la genèse de la Représentation permanente de la France auprès du PNUE permet une approche renouvelée de l'étude des relations internationales durant la Guerre froide. Une attention particulière sera portée à la question de l'emplacement du siège du nouveau Programme, question qui cristallisa les tensions au sein de l'Assemblée générale des Nations unies. Enfin, nous analyserons l'installation difficile à Nairobi de la Représentation permanente de la France auprès du PNUE.

La position révélatrice de la France autour de l'implantation du siège

La position de la France à l'égard du PNUE est élaborée à partir de 1968, date à laquelle débutent les préparatifs de la conférence de Stockholm. Ces préparatifs, au niveau des Nations unies, prennent la forme de quatre réunions officielles, de 1968 à 1972, entrecoupées de réunions officieuses ainsi que de réunions annexes⁴ pilotées par le secrétaire général de la conférence et futur directeur exécutif du PNUE, Maurice Strong⁵. Issu d'une famille canadienne modeste, né en 1929, cet homme faisait figure d'autodidacte. Il a gravi les échelons dans des entreprises, telles que James Richardson & Sons, spécialisées en ressources pétrolières et minières, avant de devenir l'assistant du géant du pétrole qu'était Jack Gallagher. C'est notamment grâce à ce dernier qu'il devint le vice-président de Dome Petroleum. Après avoir entrepris un tour du monde qui lui permit de nouer des relations importantes pour la suite, Maurice Strong fut repéré par le Premier ministre canadien Lester Pearson. Ce dernier lui confia la direction de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) jusqu'en 1968. Cette fonction fit de lui, à plusieurs reprises, le délégué du Canada aux Nations unies. Il semble que cela ait aussi permis à M. Strong de se constituer un réseau de sociabilité au sein des Nations unies, et particulièrement avec les pays en voie de développement. C'est le sous-secrétaire de l'Organisation, chargé des affaires économiques et sociales, Philippe de Seyne, qui appuya auprès du secrétaire général des Nations unies la nomination de Strong comme secrétaire de la conférence.

Durant la tenue de la Conférence, les instructions données à la délégation française éclairent la position de celle-ci. Deux sujets

⁴ Peuvent être mentionnés ici le symposium de Prague et la conférence de Founex en 1971.

⁵ La résolution 2581, votée par l'Assemblée générale le 15 décembre 1969, crée un comité préparatoire avec à sa tête Maurice Strong, déjà nommé quelques mois plus tôt secrétaire général de la conférence.

préoccupent principalement la diplomatie française : les essais nucléaires et l'avion supersonique, mais le choix de l'emplacement du siège du secrétariat du PNUE permet d'analyser sous un autre angle le positionnement de la France à l'égard du nouveau Programme onusien. En effet, cette question a fait l'objet, dès la conférence de Stockholm, d'une attention particulière qui laissait présager le bras de fer qui opposa principalement les pays en voie de développement, avec à leur tête nombre d'États africains, comme le Kenya, et les pays occidentaux.

Pendant les quelques mois qui séparèrent la clôture de la conférence et l'ouverture de la 27^e Assemblée générale, les tractations entre ambassades furent incessantes. Par le biais de leurs relations bilatérales, les pays candidats mirent tout en œuvre pour obtenir le soutien d'autres pays. La candidature de Monaco fut perçue comme une candidature déguisée de la France, notamment par les partisans de la candidature kenyane, comme le révèlent les propos du représentant permanent du Kenya auprès des Nations unies à New York, M. Joseph Odero-Jowi⁶. Au cours des semaines précédant la tenue de cette 27^e session, les délégations occidentales se rangèrent derrière la candidature de Genève, les autres candidatures ayant été retirées en faveur de cette dernière. Seule l'Autriche maintint sa candidature⁷. Ce maintien s'explique par la volonté du gouvernement autrichien de promouvoir Vienne comme l'une des principales capitales de la diplomatie multilatérale⁸. De plus, à la même époque, était en train de se construire le « *Vienna International*

⁶ Propos recueillis par Stanley Johnson et publié dans Stanley Johnson, *Unep The First 40 Years. A Narrative*, Nairobi, Jonathan Clayton Union Publishing Section Service, 2012, p. 31.

⁷ Archives du ministère des Affaires étrangères (La Courneuve), direction « Nations unies et Organisations internationales » (1970-1973), 499/INVA/1362. Télégramme daté du 3 novembre 1972, de Louis de Guiringaud, membre de la Mission permanente de la France auprès des Nations unies à New York.

⁸ Erwin A. Schmidl, « Wien als internationaler Zentrum », in Michel Dippelreiter (hrzsg.), *Wien, die Metamorphose einer Stadt*, Vienne, Böhlau Verlag Wien, 2013, p. 703-730.

Center », qui devait trouver ses locataires. Cependant, il est clair que le choix de ne garder et proposer qu'une candidature du côté occidental répondait à la volonté de la part de ces pays représentés à l'Assemblée générale de maintenir les sièges de l'organisation dans l'hémisphère nord. La France mena une politique active contre la candidature de Nairobi. L'argument mis en avant par la France et plus largement par le bloc occidental était celui du coût financier considérable d'une installation du siège du secrétariat à Nairobi. En effet, une étude entreprise par une délégation des Nations unies envoyée à Nairobi estimait le coût de l'implantation à 2 308 000 de dollars, contre 1 480 000 en cas d'établissement à Genève⁹. Néanmoins, Nairobi fut finalement choisie, lors de la 2112^e séance de l'Assemblée générale des Nations unies, le 15 décembre 1972, pour l'établissement du futur secrétariat du PNUE. La localisation de son siège dans un pays en voie de développement lançait un message fort à l'ensemble de ces pays, en les plaçant au cœur même de cette coopération internationale sur les questions environnementales. Mais, comme nous l'apprennent les télégrammes¹⁰, adressés par le Représentant permanent de la France auprès des Nations unies Louis de Guiringaud¹¹ à Paris à ce propos la volonté des pays en voie de

⁹ Archives du ministère des Affaires étrangères (AMAE, La Courneuve), direction « Nations unies et Organisations internationales » (1970-1973), 499/INVA/1362. Télégramme de Louis de Guiringaud daté du 11 novembre 1972, à destination de Paris, qui fait état des débats et du vote du point 47, concernant l'établissement du siège du PNUE, de l'ordre du jour à la 2112^e séance de la seconde commission du 10 décembre 1972.

¹⁰ (AMAE, La Courneuve), direction « Nations unies et Organisations internationales » (1970-1973), 499/INVA/1362.

¹¹ Louis de Guiringaud, diplomate français, futur ministre des Affaires étrangères (1976-1978) dans le gouvernement de Raymond Barre sous la présidence de la République française de Valéry Giscard d'Estaing, avait commencé sa carrière aux Affaires étrangères en 1938, après des études de droit et de sciences politiques. Après la guerre, il est nommé à plusieurs postes, notamment comme secrétaire de l'ambassade de France à Londres, en 1946, puis représentant adjoint au Conseil de sécurité des Nations unies, durant les années 1950. De 1957 à 1964, il occupa plusieurs postes en rapport avec le continent africain.

développement d'accueillir un secrétariat des Nations unies était aussi perçue comme une volonté d'accroître leur influence sur les décisions prises :

« [...] Ce n'est pas la première fois, en effet, que le groupe des 77 manifeste depuis le début de cette session une tendance à ne pas rechercher de consensus sur les mesures qui intéressent le tiers-monde et à recourir à la majorité automatique pour faire adopter à l'assemblée des positions extrêmes sans considération des réalités pratiques mises en avant par les autres groupes¹². »

Les pays occidentaux commençaient à réellement craindre l'influence du groupe des 77¹³, créé en 1964 dans la foulée de la première CNUCED, sur les décisions des Nations unies.

Il n'en reste pas moins que cette installation d'un siège d'un Programme des Nations unies sur le continent africain, et plus largement dans un pays en voie de développement, demeure inédite. Nairobi, qui avait échoué à

D'abord ambassadeur au Ghana, après l'indépendance, il traite les questions marocaines et tunisiennes au sein de la direction du quai d'Orsay qui y est consacrée. Après avoir été inspecteur général des postes diplomatiques et consulaires, il fut ambassadeur de France au Japon, de 1966 jusqu'à sa nomination à New York. Voir Lucien Bély, Laurent Theis, Georges-Henri Soutou et Maurice Vaïsse (dir.), *Dictionnaire des ministres des Affaires étrangères*, Paris, Fayard, 2005.

¹² (AMAE, La Courneuve), direction « Nations unies et Organisations internationales » (1970-1973), 499/INVA/1362. Télégramme de Louis de Guiringaud daté du 11 novembre 1972, à destination de Paris, qui fait état des débats et du vote du point 47, concernant l'établissement du siège du PNUE, de l'ordre du jour à la 2112^e séance de la seconde commission du 10 décembre 1972.

¹³ Le groupe des 77 aux Nations unies ou « G77 » a été créé le 15 juin 1964 à la Conférence des Nations unies sur le commerce et développement (Cnuced) par 77 pays en voie de développement signataires de la « Déclaration conjointe des soixante-dix-sept pays ». En 1972, le G77 comptait 97 membres. Voir à ce sujet le dossier sur le site du ministère français des Affaires étrangères, en ligne [<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/382-392.pdf>].

accueillir l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (Onudi), en 1966, et qui en avait tiré les leçons sur le plan diplomatique, prend ainsi sa revanche sur Vienne. C'est sans nul doute aussi une victoire importante du G77 pour faire entendre sa voix au sein des Nations unies. Le siège du secrétariat de l'environnement fut inauguré le 2 octobre 1973, en présence notamment du président de la République du Kenya, de Maurice Strong, directeur exécutif du PNUÉ, et du ministre des Affaires étrangères kenyan Njoroge Mungai.

L'installation difficile de la France auprès du PNUÉ

Une fois prise la décision de l'installation du secrétariat du PNUÉ à Nairobi, il fallut réfléchir aux modalités de la présence française à Nairobi. Un lien assez étroit existait entre certaines personnalités françaises et des membres du secrétariat du PNUÉ, et en particulier Maurice Strong, son directeur exécutif. Strong avait noué, notamment à l'occasion des préparatifs et de la tenue de la conférence de Stockholm, des liens avec plusieurs scientifiques et hauts fonctionnaires français comme Ignacy Sachs et Serge Antoine. Le premier, socio-économiste polonais, spécialiste du développement, exilé en France en 1968, fut notamment expert auprès des Nations unies pour les préparatifs de la conférence de Stockholm. Serge Antoine, haut fonctionnaire, commença sa carrière à la Cour des comptes puis rejoint l'équipe du président de l'Euratom à Bruxelles. En 1962, il est nommé commissaire du gouvernement pour le découpage des régions. Après quoi, il intègre la Datar nouvellement créée. C'est donc à partir de 1963 qu'il entame une collaboration avec Jérôme Monod et Olivier Guichard avec lesquels il contribua à la mise en œuvre de la politique en faveur des parcs naturels régionaux. Parallèlement à ces fonctions, il exerça plusieurs activités internationales et associatives. En

1965, il devient membre de la World Society for Ekistics (WSE)¹⁴. À partir de 1969, il rejoint le club de Rome et participe ensuite aux préparatifs de la conférence de Stockholm. C'est alors qu'il fait la connaissance de Maurice Strong, secrétaire de la Conférence. Introduit dans les milieux scientifiques, ses activités associatives sont largement dominées par la prospective. En effet, Serge Antoine travaillait notamment avec Bertrand de Jouvenel au sein de l'association de prospective Futuribles et participa à la création de l'antenne française de la World Future Studies Federation (WFSF). Il participe aussi, dès 1972, aux travaux de la Fondation Claude-Nicolas-Ledoux, du nom de l'architecte et utopiste français du XVIII^e siècle, devenue par la suite l'Institut Claude-Nicolas-Ledoux qui promut dès sa création une réflexion sur le futur¹⁵. On peut penser que ces liens entre acteurs scientifiques, hauts fonctionnaires français et Strong ont favorisé le poids numérique des Français au sein du Programme, ainsi que la coopération entre certains instituts de recherche français et le PNUE¹⁶. Olivier Deleau écrit en 1974 à ce propos : « M. Strong a souligné que la France avait atteint son quota qui, d'après lui est supérieur à celui de nombreux pays et cela à tous les échelons ».

Les services en charge de l'environnement au ministère des Affaires étrangères furent, outre le personnel diplomatique à l'étranger dédiés à ces questions, les membres de la nouvelle mission « environnement » de la

¹⁴ Cette ONG travaillait notamment sur les établissements humains et disposait d'un statut consultatif auprès des Nations unies et particulièrement auprès de l'Ecosoc. La planification des établissements humains sera d'ailleurs l'un des principaux champs de recherche et d'action du PNUE, et donnera notamment lieu à la Conférence internationale sur les établissements humains qui se déroula en 1976 à Vancouver.

¹⁵ Éléments biographiques proposés grâce à la biographie en ligne sur le site du ministère de l'Environnement, consultée le 5 février 2016 : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Serge-antoine-bibliographie.html>.

¹⁶ Comme ce fut le cas pour le Centre international de recherche pour l'environnement et le développement (Cired) créé en 1973.

DAEF, créée aux alentours de l'année 1969, un chargé de mission au secrétariat général du ministère et un agent de la direction juridique.

Le protocole de l'accord de siège entre le PNUE et le Kenya ne fut signé qu'au printemps 1975. Ce n'est qu'à partir de la signature de cet accord, stipulant les conditions de fonctionnement et de représentation des gouvernements auprès du nouveau Programme, que la Représentation permanente de la France vit réellement le jour. Avant cette date, l'ambassadeur de France au Kenya, Olivier Deleau, comme les autres ambassadeurs en poste au Kenya, avait la charge de représenter son pays auprès du Programme. À partir de 1976 et la création de la Représentation permanente prévue par l'accord de siège, des décisions sont prises. L'administration centrale¹⁷, qui avait jusque-là piloté les négociations diplomatiques de la France depuis les préparatifs de la conférence de Stockholm jusqu'à la 3^e session du conseil d'administration du PNUE en 1975, laisse place au nouveau Représentant permanent qui est l'ambassadeur de France au Kenya. Cette double fonction est un cas unique, qui ne manquera d'ailleurs pas d'être par la suite dénoncé comme l'une des entraves au bon fonctionnement de la Représentation permanente française auprès du PNUE ; notamment du fait que la mission diplomatique de la France au Kenya est, selon la classification établie par Marie-Christine Kessler¹⁸, de taille assez réduite. De plus, cette évolution ne se fit pas sans susciter des interrogations. Par exemple, qui nommer comme chef de file de la délégation française au conseil d'administration du Programme ? Jusqu'en 1975, ce rôle était assuré par le chargé de mission sur les questions d'environnement du secrétariat général du ministère. Mais la création de la Représentation écartait de fait celui-ci de la présidence de la délégation, au profit du Représentant permanent en la personne de l'ambassadeur de France en poste au Kenya. Il faut aussi

¹⁷ En particulier, la mission « environnement » de la DAEF et les chargés de mission auprès du secrétariat général sur les questions environnementales.

¹⁸ Marie-Christine Kessler, « Chapitre 9 - L'ambassade comme organisation », in *Les ambassadeurs*, Paris, Presses de Sciences Po, 2012.

souligner les relations souvent tendues entre le Quai d'Orsay et le tout nouveau ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement qui, dès sa création en 1971, voulut naturellement prendre sa part dans le projet environnemental français¹⁹.

En plus des dissensions internes, cette nouvelle Représentation permanente de la France auprès du PNUE se heurta rapidement aux problèmes liés à l'emplacement du siège, et les déplora. En effet, dans sa correspondance avec le Quai, l'ambassadeur Olivier Deleau tint des propos très durs quant au fonctionnement du secrétariat comme au sujet du personnel recruté sur place. En outre, les niveaux professionnels du personnel des services généraux recruté sur place sont très inférieurs à ceux des employés de New York, Genève ou Vienne et l'administration subit de ce fait un lourd handicap²⁰. Selon lui, le recrutement des directeurs de services du Programme a pris bien trop de temps, du fait de l'éloignement géographique du siège du Programme. Pire, l'ambassadeur explique que ce personnel est moins qualifié que celui des autres sièges des Nations unies, ce qui ralentirait les travaux des services du Programme. Il faut souligner aussi que la langue française fut assez malmenée au sein du Programme, voire souvent quasi absente des réunions, programmes et documents. Cet aspect occupa une bonne partie de la correspondance entre le poste de Nairobi et le Quai d'Orsay et fait l'objet d'un paragraphe entier du rapport de fin de mission de l'ambassadeur Olivier Deleau. Il y écrit entre autres que l'un des points négatifs du programme est

« [...] le faible usage de la langue française. Tous les fonctionnaires francophones avouent que devant les difficultés qui surgissent et même la quasi-impossibilité de faire taper des textes en français, ils

¹⁹ Robert Poujade, *Le Ministère de l'impossible*, Paris, Calman-Lévy, 1975.

²⁰ Lettre en date du 14 février 1975 d'Olivier Deleau, ambassadeur de France au Kenya, à Jean Sauvagnargues, ministre des Affaires étrangères, « PNUE - Les principaux problèmes de l'heure d'après le Directeur exécutif ». Archives du ministère des Affaires étrangères (Nantes), fonds de l'ambassade de France à Nairobi 457/POI/68.

prennent très rapidement l'habitude de rédiger leurs notes en anglais²¹ »

Mais les difficultés de fonctionnement, l'importance numérique des fonctionnaires anglophones au sein du Programme ainsi que les faibles moyens alloués à la traduction relèguèrent au second plan cette problématique.

Enfin, la Représentation permanente de la France auprès des Nations unies rencontra assez rapidement une autre difficulté de taille : celle de l'accroissement rapide du nombre des institutions onusiennes et régionales qui viennent s'installer à Nairobi comme le PNUD, la FAO, l'OMS ou encore OAU, ainsi que la multiplication des manifestations internationales qui s'y déroulèrent. L'activité multiforme des institutions internationales à Nairobi accrut le travail de l'ambassadeur et Représentant permanent français sur place, et constitue la préoccupation principale de cette petite Représentation. Du fait de l'augmentation de l'activité multilatérale à Nairobi, l'ambassadeur ne put donc mener à bien sa mission relative aux questions multilatérales. Cette situation impliquait un coût supplémentaire pour le ministère, celui-ci étant contraint de regrouper à Nairobi les fonctionnaires en charge des questions traitées dans les différentes institutions. Cela entraîna de fait l'impossibilité de représenter au mieux les intérêts de la France auprès des organismes internationaux présents dans la capitale kényane, notamment face à d'autres États tels que les États-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon ou encore l'URSS, disposant de réels moyens humains et matériels. Cette situation inconfortable pour la Représentation permanente fit l'objet de missives d'alerte de la part de l'ambassade et de la direction « Nations unies et Organisations internationales », en vain. Comme rappelé précédemment, cas unique

²¹ Extrait du rapport de fin de mission de l'ambassadeur Olivier Deleau à la direction « Nations unies et Organisations internationales » du ministère des Affaires étrangères, en date du 11 janvier 1977. Archives du ministère des Affaires étrangères (Nantes), fonds de l'ambassade de France à Nairobi 457/POI/68.

dans le système diplomatique français, l'ambassadeur de la France au Kenya est aussi le Représentant permanent auprès des Nations unies à Nairobi. Il est donc proposé que soit instaurée, sur le modèle des Représentations permanentes établies auprès des Nations unies à New York, Genève ou Vienne, une Représentation autonome, l'ambassadeur conservant toutefois ses fonctions de Représentant permanent sans que cela ne fût suivi d'effet au cours des années 1970.

Les apports de l'étude de la genèse de la Représentation permanente de la France auprès du PNUE sont multiples. En effet, elle aide à la compréhension des mécanismes souvent complexes régissant les rapports entre administrations et en leur sein même au début des années 1970. Faire l'histoire de cette nouvelle ambassade offre un nouvel angle de vue sur la gestion multilatérale de l'environnement au début des années 1970 et sur la naissance du PNUE. Enfin, cette étude ouvre des pistes pour une lecture différente des interactions entre États en développement et puissances occidentales durant cette période, dans la continuité des travaux novateurs de Odd Arne Westad²². Il paraît en effet décisif de s'émanciper d'une vision dualiste, laquelle se révèle dépassée voire inopérante, pour discerner l'histoire de cette période à travers d'autres sources, d'autres prismes. Pour cela, il nous faut changer de focale, l'élargir, passer du plan serré au plan moyen ou large, alterner les valeurs, pour tenter de contribuer à une histoire plurielle des relations internationales durant la Guerre froide. L'étude des premières politiques environnementales en France et, au niveau régional et international, l'étude des modalités d'organisation d'une Représentation permanente auprès d'une nouvelle agence onusienne et l'histoire de la genèse de ce Programme des Nations unies pour l'Environnement offrent l'occasion de le faire à travers la voix de leurs différents acteurs.

²² À signaler ici Odd Arne Westad, *La Guerre froide globale. Le tiers-monde, les États-Unis et l'URSS (1945-1991)*, Paris, Payot, 2007.